

# Procès-verbal N°37 de la Commission des Compétitions Seniors

|              |                                                                                      |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Réunion du : | Jeudi 24 Avril 2025                                                                  |
| À :          | 14h00                                                                                |
| Présidence : | M. Jean Pierre RIEU                                                                  |
| Présents :   | Mme Cendrine MENUJIER, Mr Bernard PERIS, Mr Patrick AURILLON, Mr Pierre Jean JULLIAN |
| Absent(s) :  |                                                                                      |

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)  
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district.  
A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable.  
(Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

## APPROBATION DES PROCES VERBAUX

La Commission approuve le PV N°36 de la réunion du Jeudi 17 Avril 2025.

## INFORMATION AUX CLUBS

✓ Les rencontres en retard programmées le 1<sup>er</sup> Mai, le 4 ou 8 Mai 2025 peuvent être avancées avec l'accord des deux clubs mais en aucun cas reportées.

La Commission CCS

## COUPE GARD LOZERE ET ANDRÉ GRANIER

### Tirage au sort des ½ finale le 24/04/2025

**À l'attention des Présidents et secrétaires des clubs participant  
aux coupes GARD LOZERE ET A.GRANIER**

## Le port des équipements comportant une inscription publicitaire est ainsi réglementé

- ✓ En application de l'article 97.1 et 2 du règlement intérieur du District, les clubs sont tenus de faire porter à leurs joueurs les seuls maillots fournis par le District (**CREDIT AGRICOLE ET MONTI SPORTS**) pour la Coupe Gard Lozère et (**SPORT 2000 NIMES**) pour la Coupe A. Granier.
- ✓ A défaut le club défaillant sera sanctionné d'une amende financière.
- ✓ Le délégué sera responsable de l'application du règlement et mentionnera sur son rapport les couleurs des maillots des clubs en présence.

## COUPE GARD LOZERE

Le tirage au sort intégral et non géographique des ½ finale de la Coupe Gard Lozère effectué au siège du Midi Libre à Nîmes en présence des clubs par Mr Adrien BOUDET (Midi Libre) et par Mme Cécile FAURE (MONTI SPORTS BAGNOLS SUR CEZE) a donné lieu aux rencontres suivantes :



Match N°1 : LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2) / ST.O AIMARGUES 1 (R2) - Match le (date, horaire en attente).

Match N°2 : E.S PAYS UZES 1 (R2) / AV.S ROUSSON 1 (R2) - Match le **07/05/2025 à 19h30.**

Clubs présents au tirage :

- ✓ ST.O AIMARGUES 1 (R2)
- ✓ E.S PAYS UZES 1 (R2)
- ✓ LE VIGAN P.V.A.F.C 1 (D2)
- ✓ AV.S ROUSSON 1 (R2)

- Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si plus d'une division les séparent, la rencontre est alors inversée (Art 5. 1/c du règlement de la Coupe Gard Lozère).

- En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but (Art 6.2 du règlement de la Coupe Gard Lozère).

### **COUPE ANDRE GRANIER**

Le tirage au sort intégral et non géographique des ½ finale de la Coupe Gard Lozère effectué au siège du Midi Libre à Nîmes en présence des clubs par Mr Adrien BOUDET (Midi Libre) et par Mme Cécile FAURE (MONTI SPORTS BAGNOLS SUR CEZE) a donné lieu aux rencontres suivantes :

Match N°1 : FC TAVEL 1 (D4) / R.C. GÉNÉRAC 1 (D1)

Match N°2 : A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2) / U.S. GARONNAISE 1 (D2) à **17h00**

Clubs présents au tirage :

- ✓ R.C. GÉNÉRAC 1 (D1)
- ✓ A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2)
- ✓ FC TAVEL 1 (D4)

Club absent non excusé :

- ✓ **U.S. GARONNAISE 1 (D2)**

- Ces rencontres se dérouleront sur le terrain du premier nommé sauf si plus d'une division les séparent, la rencontre est alors inversée (Art 5. 1/c du règlement de la Coupe A.Granier).

- En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, départage par une épreuve de tirs au but (Art 6.2 du règlement de la Coupe A. Granier).

**Ces rencontres se dérouleront le Dimanche 04 Mai 2025 à 15h00.**

### **CHAMPIONNAT REPROGRAMMATION**

#### **Dépt 2 Poule A**

La rencontre non jouée le 23/03/2025 pour cause d'arrêté municipal ou de terrain impraticable A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 1 (D2) / O. FOURQUÉSIEEN 1 (D2) **est fixée le Mercredi 14 Mai 2025 à 19h00 sur le terrain de ST CHRISTOL LEZ ALES.**

#### **Dépt 3 Poule C**

La rencontre non jouée le 20/04/2025 pour cause d'arrêté municipal ou de terrain impraticable OL DE GAUJAC 1 (D3) / U.S. PUJOLAISE 1 (D3) **est fixée le Jeudi 01 Mai 2025 à 15h00 sur le terrain de Gaujac.**

#### **Dépt 4 Poule A**

La rencontre non jouée le 20/04/2025 pour cause d'arrêté municipal ou de terrain impraticable F.C RIBAUTE TAVERNES 2 (D4) / F.C BOISSET GAUJAC 1 (D4) **est fixée le Mercredi 14 Mai 2025 à 18h30 sur le terrain de Ribaute.**



## CHAMPIONNAT MODIFICATION AU CALENDRIER

### Dépt 4 Poule A

Match : N° 28544145

A.S. ST CHRISTOL LEZ ALES 2 (D4) / NIMES EST 1 (D4) initialement prévu le 04/05/2025 **est avancé au 03/05/2025 à 17h30. (Accord des deux clubs).**

## FORFAIT NOTIFIÉ A L'AVANCE

### Dépt 4 Poule C

Par mail du 24/04/2025 le secrétaire du club de F.C. CANABIER nous informe du forfait de son équipe 2 contre ENT RHONE GARDON.

**F.C. CANABIER 1 (D2) Battu par forfait.**

## FORFAIT GÉNÉRAL

### Dépt 4 Poule C

Suite aux 3 forfaits en championnat :

Le 09/02/2025 contre F.C BAGNOLS ESCANAUX 3 (D4)

Le 16/02/2025 contre E.S THÉZIÉROISE 2 (D4)

LE 27/04/2025 contre ENT RHONE GARDON 1 (D4)

**F.C. CANABIER 2 (D4) : est déclaré Forfait général.**

Les points acquis lors des rencontres jouées restent acquis, les matchs non encore disputés sont donnés gagnants aux clubs adverses. (Art.82 Alinéa 4 des RG)

## CHAMPIONNAT

### **Arrêté municipal de longue durée (Rappel du règlement Art 62 Alinéa 5 des RG)**

*« 5. En cas d'indisponibilité prolongée d'une installation sportive déclarée, le calendrier ne peut être modifié, les clubs devant, dans ce cas, disposer d'un terrain de remplacement répondant aux exigences de la compétition. »*

- O. FOURQUÉSIEEN Arrêté municipal du 21/04/2025 au 01/06/2025.

Le club d'O. FOURQUÉSIEEN a fourni son terrain de remplacement **STADE DES VIGNES (ANNEXE) à FOURQUES** pour les rencontres suivantes:

- ✓ Le 27/04/2025 O. FOURQUÉSIEEN 1 (D2) / U.S. GARONNAISE 1 (D2)
- ✓ Le 18 /05/2025 O. FOURQUÉSIEEN 1 (D2) / E.S THÉZIÉROISE 1 (D2)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

### **Le Président**

Mr Jean Pierre Rieu



### **La Secrétaire**

Mme Cendrine MENUDIER

